

Argent et organisations de solidarité internationale

2004

2005

Résultats de l'enquête
de la Commission Coopération Développement
sur les ressources et dépenses des organisations
de solidarité internationale en 2004 et 2005

Mise en perspective des chiffres de 1991 à 2005

septembre 2008

Argent et organisations de solidarité internationale

Cette enquête a été réalisée
dans le cadre de la Commission Coopération Développement
avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes

SOMMAIRE

Introduction de Anne Gazeau-Secret, Directeur général de la coopération internationale et du développement au Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	5
Introduction de Henri Rouillé d'Orfeuil, Président de Coordination SUD	7
Présentation de l'enquête.....	9
Présentation générale des ASI.....	10
LES RESSOURCES	12
Les ressources privées.....	14
Les ressources publiques	16
Les ressources publiques internationales.....	19
Répartition des ressources publiques et privées au sein des ASI françaises enquêtées.....	21
Les ressources humaines des ASI.....	27
LES DÉPENSES	23
Les dépenses terrain.....	30
La ventilation géographique des dépenses de terrain.....	32
Annexe : liste des 159 associations de solidarité internationale ayant participé à l'enquête et classement par taille budgétaire (général et détaillé).....	35

Une démarche nouvelle

Réalisée, tous les deux ans, depuis 1986 par la Commission Coopération Développement (CCD) – instance paritaire Etat/ONG présidée par le Secrétaire d'Etat à la coopération et à la francophonie, l'enquête 2004-2005 sur les ressources et dépenses des associations de solidarité internationale (ASI) se distingue des précédentes à plus d'un titre.

1- Le panel a été élargi, 400 contre 157 organisations contactées, et le nombre d'associations participantes a également augmenté, 159 contre 126. Mais, surtout le questionnaire a été reformulé afin de collecter des informations sur les ressources humaines, les spécialisations thématiques et géographiques, les modes d'intervention et le type de relations que les ONG françaises entretiennent avec leurs partenaires étrangers. Ainsi 30% des ASI estiment qu'elles assurent majoritairement une fonction de maître d'œuvre sur le terrain et 22% estiment assurer d'avantage la fonction de maître d'ouvrage. Cette enquête permet donc de mieux apprécier les efforts des associations françaises pour renforcer les capacités des organisations de la société civile du Sud, qui demeure l'objectif numéro 1 de l'appui de la coopération française aux ONG.

2- Pour la première fois des données sur la base sociale des associations de solidarité internationale ont pu être recueillies et traitées et montrent la diversité de leur politique des membres. Ainsi, pour les associations dont les membres sont des personnes physiques, 54 organisations déclarent entre 1 et 99 adhérents et 76 déclarent plus de cent adhérents, dont 18 affichent plus d'un millier d'adhérents.

3- Enfin, cette enquête a pris soin de traiter de manière distincte la mobilisation du secteur de la solidarité internationale pour venir en aide aux victimes du tsunami de décembre 2004, qui a concerné 56 ASI du panel.

4- Les différences significatives entre cette enquête et les précédentes conduisent à comparer avec prudence les chiffres publiés jusque là, mais certaines tendances se confirment. Ainsi en est-il de la concentration des ressources des ASI, puisqu'en 2004-2005 les 20 premières associations de l'échantillon totalisent près de 78% des ressources totales hors tsunami. Les produits liés à la générosité du public demeurent, de loin, le poste de ressources le plus important des ASI. La stabilité de la part des ressources publiques, qui représente 36% des ressources totales des ASI semble se confirmer. Les trois-quarts des ressources publiques sont internationales et proviennent de l'Union européenne, des Nations Unies et de financements bilatéraux. Ce dernier constat relativise quelque peu l'appréciation généralement portée quant à la faiblesse des ONG françaises par rapport aux ONG anglo-saxonnes.

5- L'enquête « Argent et Organisations de solidarité internationale 2004-2005 » peut être rapprochée de celle produite par le ministère des Affaires étrangères et européennes sur l'aide publique au développement (APD) française mise en œuvre en 2004 et 2005 par le canal des ASI. Cette étude dénombre 436 ASI françaises qui ont bénéficié d'une aide publique d'un montant de 70 M € en 2004 soit 1,03% l'APD totale et 1,56% de l'APD bilatérale et de 88 M € en 2005, soit 1,09 % de l'APD totale et 1,51 % de l'APD bilatérale.

Les ONG françaises ont reçu en 2005 :
79,6 M € du ministère des Affaires étrangères, dont l'AFD,
6,7 M € des collectivités locales,
2 M € des autres ministères.

Les crédits versés par la France à des ONG hors du champ de l'APD tel que défini par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ne sont pas comptabilisés.

Pistes à approfondir

Cette étude comme les précédentes confirme un ratio fonds privés/fonds publics d'environ 60/40 et une forte polarisation autour de 20 associations qui mobilisent à elles seules 78% des ressources.

Le questionnaire nouveau de cette étude sur la réalité des relations des ASI françaises avec leurs partenaires et de leurs bases sociales en France mérite d'être salué et approfondi pour la prochaine édition afin d'avoir une image plus fine des dynamiques portées par les ASI.

De même la relation des ASI avec leurs partenaires étrangers et les bénéficiaires justifierait la sélection d'indicateurs spécifiques de l'appropriation des outils et projets de reconstruction et de développement.

La Commission Coopération Développement pourrait débattre de ces propositions avant de lancer la prochaine enquête 2006-2007.

Anne Gazeau-Secret

*Directeur général de la coopération internationale
et du développement*

La désaffectation non méritée de l'État pour les ONG

L'enquête sur l'argent des associations de solidarité internationale françaises (ASI), qui porte sur les années 2004 et 2005, introduit de nouveaux critères permettant d'identifier plus précisément les ressources et les dépenses pour différents types d'ASI. L'année 2005 ayant été marquée par une générosité exceptionnelle du grand public orientée vers le soutien aux actions des ONG intervenant après la catastrophe de décembre 2004, l'enquête a judicieusement identifié de manière séparée les ressources et les dépenses affectées à ces opérations.

Ces modifications méthodologiques donnent des résultats plus précis et plus détaillés que les années précédentes. Ce travail de collecte, de traitement et d'analyse des données mené, par la Commission Coopération Développement (CCD) avec l'appui de RITIMO, mérite d'être connu et reconnu.

Une nouvelle fois, l'enquête « Argent/ASI » démontre l'importance du secteur associatif de solidarité internationale dans le paysage français de la coopération et du développement.

Forte de plusieurs milliers d'acteurs associatifs (dont environ 400 ont été sollicités pour cette enquête), la coopération non gouvernementale représente en 2004 un budget de 735 M€ et en 2005 un budget de 996 M€. Rappelons que pour ces mêmes années, l'Aide Publique au Développement (APD) française s'élevait à environ 8 milliards d'euros : les budgets des ONG équivalent donc à 10 % de l'APD française, ce qui montre l'importance de ce secteur y compris en termes économiques.

Les structures de financement du secteur dans son ensemble demeurent stables par rapport aux années précédentes. Les

résultats de l'enquête formulent donc les mêmes taux ou ratios en ce qui concerne les origines privée ou publique des ressources (60/40) et l'origine des financements publics (prédominance de la provenance internationale des financements publics, principalement de l'Union européenne). Bien entendu, l'utilisation d'une typologie des acteurs introduit de nouvelles informations sur la répartition des ressources par type d'ASI. Ainsi, l'enquête objective les constats empiriques de concentration des ressources privées et des ressources publiques internationales sur les structures associatives de plus grandes tailles budgétaires.

Mais les résultats de cette enquête s'enrichissent d'une deuxième valorisation lorsqu'on les confronte, d'une part, aux éléments d'analyse de l'environnement dans lequel évoluent les ONG et, d'autre part, à des résultats d'enquête qualitatifs représentatifs des préoccupations des responsables associatifs.

L'enquête porte sur l'année 2004, définie paritairement par les pouvoirs publics et les ONG comme l'année de référence pour la période de 5 ans (2004-2009) qui devait voir le doublement de la part d'Aide Publique au Développement (APD) transitant par les ONG.

Les parties prenantes s'accordent à reconnaître le retard de l'État français en matière de soutien financier à son secteur non gouvernemental. Comparée à ses collègues européens, la France affiche péniblement 1 % de son APD transitant par les ONG alors que, dès 2001, la moyenne européenne dépassait 5 %. En 2004, l'État français, via ses ministères et l'Agence

française de développement, ne mobilisait que 54 m€ pour les ONG françaises, soit moins de 1 % de l'aide publique au développement française allouée au soutien aux actions des ONG.

Le suivi de l'engagement gouvernemental de doublement de la part d'APD transitant par les ONG à l'échéance 2009 a jalonné les travaux de la CCD. Les différentes réunions ont permis de déterminer précisément, par année, par type de bailleurs et par type de bénéficiaires, la composition des montants d'APD transitant par les ONG. À l'instar de ce suivi, les résultats de l'enquête « Argent/ASI » démontrent que les pouvoirs publics français, MAE et AFD, n'ont pas été à la hauteur des espoirs suscités. En effet, un doublement de cette part aurait dû signifier, dans le cadre d'une APD elle aussi en progression, un triplement des volumes financiers et notamment des crédits du ministère des Affaires étrangères et de l'AFD.

Les données collectées pour l'année 2005 et le suivi réalisé pour les années suivantes montrent le décalage entre les annonces politiques et la réalité des financements. La prochaine enquête « Argent/ASI » qui portera sur le biennium 2006-2007 sera à ce titre encore plus révélatrice de ce non-respect de l'engagement.

Une enquête de perception, menée auprès des dirigeants associatifs par la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) et ses coordinations membres, apporte un second éclairage, qualitatif cette fois, sur les résultats de l'étude.

Cette enquête montre un sentiment généralisé d'inquiétude des dirigeants sur l'évolution du financement associatif. Cette perception est exprimée par une grande majorité de responsables

associatifs, même lorsque leur association voit son budget augmenter. L'analyse montre que ces dirigeants s'inquiètent du décalage entre les besoins et les disponibilités de financement. Ce n'est donc pas la « capacité d'absorption » des associations qui est en cause, mais bien le niveau de ressources budgétaires que la puissance publique veut mettre à la disposition des associations, ce qui renvoie à la question de la place que souhaite donner la puissance publique aux associations.

Au moment où les processus de Révision générale des politiques publiques (RGPP) et du Livre blanc - réflexion sur les évolutions de la politique extérieure et sur la nécessaire réorganisation du ministère des Affaires étrangères et européennes - arrivent à leur terme, les résultats de l'enquête « Argent/ASI » mettent en lumière l'importance du secteur associatif de solidarité internationale et, en même temps, la désaffection de l'État français vis-à-vis des ONG.

Désaffection financière tout d'abord, lorsque l'on constate, par les chiffres, le faible niveau du soutien financier des pouvoirs publics en comparaison de ceux de leurs homologues européens et des réels besoins des partenaires non gouvernementaux des pays du Sud.

Désaffection politique ensuite, lorsqu'on constate le peu d'écoute que l'État accorde aux positions et propositions des acteurs non gouvernementaux.

*Henri Rouillé d'Orfeuille
Président de Coordination SUD*

Présentation générale de l'enquête

Cette enquête sur les ressources et dépenses des associations de solidarité internationale françaises est réalisée tous les deux ans par la Commission Coopération Développement depuis 1986.

La présente enquête porte sur les données 2004-2005 et comporte d'importantes nouveautés par rapport aux précédentes éditions.

- le questionnaire a été revu de manière à collecter des informations peu ou mal exploitées jusque-là, concernant les ressources humaines, les spécialisations géographiques ou thématiques, les modes d'intervention des associations...
- certaines questions ont été entièrement reformulées et précisées.
- le panel a été élargi et le nombre d'associations participantes a nettement augmenté par rapport à l'enquête précédente (159 répondants dont les données ont été exploitées). Près de 400 organisations ont été contactées.
- les données relatives au tsunami de décembre 2004 en Asie du Sud Est ont été isolées d'emblée de manière à ce qu'elles n'interfèrent pas sur l'ensemble des activités « habituelles » du secteur, en particulier de manière à ce que des comparaisons restent possibles dans les prochaines années.

En raison des différences importantes entre cette enquête et les enquêtes précédentes, les comparaisons avec les chiffres publiés jusque-là seront faites avec prudence et uniquement en valeurs relatives.

Toutes les données présentées dans cette étude ont été collectées par questionnaires auprès des ASI elles-mêmes. Il s'agit donc de données déclaratives.

Présentation générale des Associations de Solidarité internationale

Plusieurs typologies des ASI du panel ont été testées pour cette enquête. La plus opérante, que l'on retrouvera très souvent dans la présentation des résultats, est la classification par taille budgétaire.

Tout au long de l'exploitation des données, des résultats globaux seront fournis ainsi que des observations comparatives sur 3 groupes principaux :

- les plus grandes ASI dont le budget est supérieur à 10 millions d'euros : 18 ASI (11 % du panel),
- les ASI intermédiaires dont le budget est compris entre 1 et 10 millions : 55 ASI (35 % du panel),
- les ASI ayant un budget inférieur à 1 million : 86 ASI (54 % du panel).

Au sein de cette dernière catégorie, des résultats pourront éventuellement être donnés pour les plus petites associations ayant un budget inférieur à 200 000 euros (46 ASI).

Un classement par taille budgétaire des ASI du panel plus précis et comportant neuf tranches budgétaires est présenté en annexe.

La mobilisation du secteur de la solidarité internationale pour venir en aide aux victimes du tsunami de décembre 2004 en Asie du Sud-Est a concerné 56 ASI du panel. En raison du caractère exceptionnel de cette mobilisation, cette opération a été traitée de manière distincte dans les questionnaires remis aux ASI. Elle fait l'objet d'un chapitre particulier et d'un classement spécifique des ASI concernées.

Plusieurs questions concernant le mode d'intervention et le degré de spécialisation des ASI ont été posées. Elles permettent de déterminer certaines caractéristiques du paysage des ASI françaises et de sa diversité.

• Type d'activités

Des quatre expressions proposées aux ASI pour qu'elles qualifient elles-mêmes leurs activités principales, le développement concerne 85 % des ASI du panel, dont 25 % qui ne déclarent que cette activité. Chacun des quatre types d'activités regroupe un nombre significatif d'ASI du panel mais l'on remarque que les activités d'urgence et de volontariat sont quasiment toujours complétées par une ou plusieurs autres activités.

Mode principal d'intervention	citations	% des réponses	% des ASI
Développement	138	46,6	86,8
Urgence	39	13,2	24,5
Volontariat	48	16,2	30,2
Éducation au développement ou plaidoyer	71	24,0	44,7
total des réponses	296	100,00	

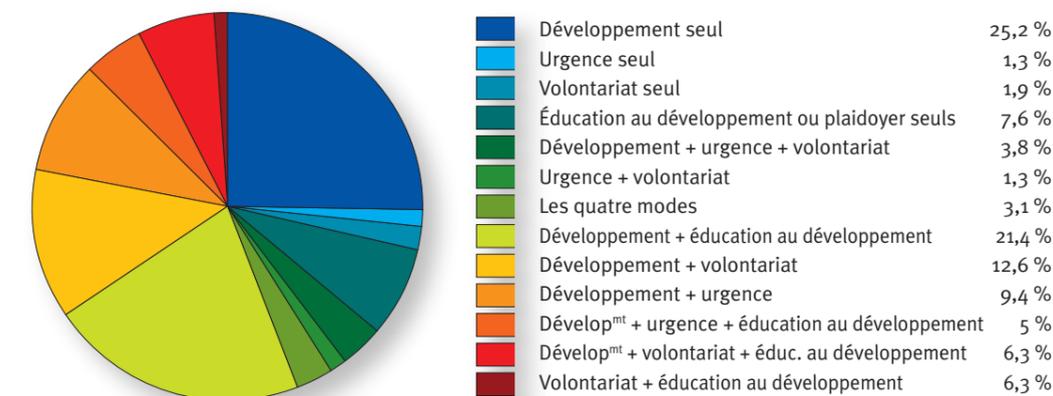
Les ASI travaillent beaucoup **en réseaux ou en collectifs** : 112 ASI appartiennent à un ou plusieurs collectifs régional, national ou international. Parmi les 47 associations qui ne déclarent pas appartenir à un collectif, près de la moitié ont un budget inférieur à 200 000 euros. Même si 34 ASI se déclarent « généralistes », les ASI sont le plus souvent spécialisées sur un domaine thématique (pour 113 d'entre elles) ou géographique (59), alors que 47 ASI se déclarent spécialisées à la fois sur un domaine thématique et un secteur géographique.

La **base sociale** est variable suivant les ASI. 17 organisations, de nature fédérative, ne déclarent que le nombre de leurs antennes, associations membres ou groupes locaux, sans donner le détail des chiffres et des personnes adhérentes de ces antennes ou groupes. Dans le cas de certaines associations qui peuvent compter plusieurs dizaines voire centaines de groupes locaux, la perte d'information sur le nombre de bénévoles impliqués dans la gestion et les activités de l'association est importante et regrettable.

Pour ce qui est des associations disposant de membres individuels directs, on constate que 76 associations du panel dépassent la centaine de personnes physiques adhérentes, dont 18 revendiquent au-delà du millier d'adhérents. 54 organisations comptent entre 1 et 99 membres, les réponses de 12 organisations ne nous permettent pas de donner un avis sur la composante bénévole.

Avec ces éléments, l'étude aboutit à 250 000 personnes adhérentes directes cumulées auquel il faut ajouter 5 000 personnes morales en 2005.

Détail de la typologie des ASI par mode d'intervention	nombre d'ASI	%
Développement seul	40	25,2
Urgence seul	2	1,3
Volontariat seul	3	1,9
Éducation au développement ou plaidoyer seuls	12	7,6
Développement + urgence + volontariat	6	3,8
Urgence + volontariat	2	1,3
Les 4	5	3,1
Développement + EAD	34	21,4
Développement + volontariat	20	12,6
Développement + urgence	15	9,4
Développement + urgence + ead	8	5,0
Développement + volontariat + EAD	10	6,3
Volontariat + ead	2	1,3



LES RESSOURCES

Appréciations générales

Montants des ressources des 159 ASI françaises participant à l'enquête

(en millions d'euros)

	Ressources 2004	Ressources 2005
Ressources tsunami	61	234
Ressources hors tsunami	674	762
Total	735	996
dont reprises fonds dédiés	22	42

Entre 2004 et 2005, on constate plus de 35 % d'augmentation des ressources ce qui est bien évidemment exceptionnel. L'impact du tsunami de décembre 2004 est la principale raison de cet accroissement puisque les ressources liées aux opérations post-tsunami ont représenté 23 % des ressources totales des ASI en 2005 (cf. chapitre tsunami).

On remarque cependant que **88 millions d'euros de ressources supplémentaires** ne sont pas directement liés au tsunami. Il s'agit d'un **réel surcroît de ressources** pour l'ensemble du panel par rapport à 2004, dont une partie non négligeable n'est due ni au tsunami, ni à des ajustements techniques comptables, ni à des variations importantes au sein de l'une ou l'autre des très grosses ASI. Il est cependant impossible de conclure sur l'aspect structurel et durable de ce phénomène.

Cet accroissement des ressources peut être détaillé comme suit :

1/ Les **reports de ressources des exercices précédents** sur l'exercice 2005 ont parfois été importants. Les dotations

pour engagements à réaliser en 2004 ont été de 33,9 millions d'euros répartis entre 16,6 pour les projets de terrain, 7,0 pour les actions France, et 10,3 pour le Tsunami mais l'enquête ne permet pas de déterminer leur provenance exacte.

Ainsi, l'augmentation des postes de reprise de provisions et fonds dédiés (hors tsunami) est de 20 millions d'euros entre 2004 et 2005. Il convient de considérer cette somme comme étant un transfert comptable de ressources 2004 (ou antérieures) sur 2005 et non comme une réelle augmentation des ressources 2005.

2/ Les **financements en provenance de la société civile** (Organisations associatives et confessionnelles) ont augmenté de 13,1 millions d'euros entre 2004 et 2005. La quasi-totalité de cette augmentation provient d'une seule association dont les transferts avec les membres de son réseau international ont été importants. On ne peut donc rien en déduire de général.

3/ Il faut remarquer que **25,6 millions d'euros** supplémentaires proviennent de la **générosité du public**. Même si certaines grosses associations ont constaté une baisse de ces postes en 2005 par rapport à 2004, globalement, les hausses de dons et legs hors tsunami sont très importantes.

Même s'il faut être prudent sur l'interprétation des volumes, il y a indubitablement une hausse importante des ressources non liées - ou non directement liées - au tsunami.

Cela semble contredire la crainte d'un déplacement global des dons vers le tsunami au détriment des causes habituellement soutenues par les ASI. Au contraire, il est même possible d'émettre l'hypothèse qu'il y aurait eu un « effet tsunami » sur

les ressources globales de certaines ASI.

Dans le même ordre d'idées, 10 millions d'euros supplémentaires ont été collectés auprès des entreprises et des autres opérateurs privés.

4/ Enfin, les ressources publiques participent pour plus de 19 millions d'euros à cette hausse globale - cf. partie ressources publiques.

• La concentration des ressources des ASI

La concentration des ressources des ASI, qui a toujours été constatée lors des études précédentes, se confirme en 2004-2005. Les 20 premières associations de l'échantillon totalisent près de 78 % des ressources totales hors tsunami. Ce niveau est tout à fait comparable à celui de la précédente enquête (77,3 en 2002 ; 75,4 % en 2003).

	Concentration des ressources des ASI			
	2004		2005	
totaux hors tsunami	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%
20 premières	524,97	77,9 %	596,62	78,2 %
20 suivantes	80,09	11,9 %	88,63	11,6 %
20 suivantes	36,39	5,4 %	40,32	5,3 %
Autres (99 ASI)	32,45	4,8 %	36,91	4,8 %
Total	673,90	100	762,48	100,00

• L'évolution ressources privées ressources publiques

Le ratio entre ressources publiques et ressources privées se situait en 2005 au même niveau qu'en 2003. La tendance, constatée depuis 1997, à la baisse relative de la part des fonds publics dans le financement des ONG semble s'infléchir.

La variation entre 2004 et 2005 est assez importante (2 %), mais elle est uniquement due à la moindre hausse des ressources publiques (+ 19 M€ hors tsunami) par rapport à celle des ressources privées et reprises de fonds dédiés (+ 69 M€) ⁽¹⁾.

(1) dans les enquêtes précédentes, les reprises sur provisions et fonds dédiés ont toujours été comptabilisées dans les ressources privées, bien que leur provenance puisse être aussi bien privée que publique - cela a été conservé dans ce tableau pour que la comparaison soit possible.

Évolution de la part respective des ressources privées - ressources publiques dans les ressources des ASI

% des ressources	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
publiques	35	35	41	44	42	44	44	40	39	41	38	36	36	38	36
privées	65	65	59	56	58	56	56	60	61	59	62	64	64	62	64

Les ressources privées

Origine des ressources privées des ASI françaises en 2004-2005

(hors tsunami ; en millions d'euros)

	2004		2005	
	Montant	%	Montant	%
Total des ressources privées (hors tsunami ; en millions d'euros)	395,0	100 %	444,3	100 %
Produits de la générosité du public dont :	281,3	71,2 %	307,0	69,1 %
<i>Dons manuels</i>	234,6		259,0	
<i>Legs, autres libéralités, donations par actes authentiques</i>	15,3		17,7	
<i>Autres produits résultant de l'appel à la générosité du public (manifestations de soutien, ventes de produits divers, etc.)</i>	31,4		30,3	
Ressources provenant d'entreprises ou d'autres organismes privés dont :	30,2	7,6 %	37,0	8,3 %
<i>Entreprises</i>	17		24	
<i>Comités d'entreprise</i>	0,2		0,2	
<i>Fondations d'entreprise</i>	0,3		0,4	
<i>Autres fondations</i>	8,2		8,1	
<i>Autres organismes privés</i>	4,5		4,3	
Ressources provenant de prestations de services à des organismes privés	3,8	1,0 %	4,2	0,9 %
Financements provenant de la société civile (ONG, organisations religieuses, etc.)	47,5	12,0 %	60,7	13,7 %
Autres produits dont :	32,2	8,2 %	35,4	8,0 %
<i>Cotisations et abonnements</i>	7,2		7,7	
<i>Produits financiers, produits divers d'exploitation et revenus de biens</i>	17,7		20,8	
<i>Produits exceptionnels</i>	7,3		6,9	

Dons et donateurs

Comme lors des années précédentes, les produits liés à la générosité du public demeurent, et de loin, le poste de ressources le plus important des ASI. Entre 2004 et 2005, les montants des ressources privées ont augmenté sensiblement à un rythme comparable dans chaque poste.

Les dons, legs et autres produits de la générosité du public représentent 281,3 millions d'euros en 2004 (71,2 % du total des ressources privées hors tsunami, hors fonds dédiés) et 307 millions d'euros en 2005 (69,1 %). Les 18 plus grosses ASI captent plus de 84 % du total de ces ressources (jusqu'à 91 % pour les legs). Pour la première fois lors de cette enquête, une information sur le nombre de donateurs (1) a été demandée aux ASI participantes. À partir des 107 réponses qui ont pu être exploitées, on peut donner certains éléments d'information. L'effet tsunami sur le nombre de donateurs a été très important : pour l'ensemble des ASI ayant répondu à cette question, le nombre de donateurs a crû de 58 % entre 2004 et 2005, passant de 3,64 à 5,76 millions de personnes. Mais 94 % de ces nouveaux donateurs ont été déclarés par seulement trois grosses ASI, très actives suite au tsunami en Asie du Sud-Est, et ayant mis en place un système de dons par SMS. Il sera intéressant de vérifier, lors des prochaines enquêtes, le degré de volatilité de ces dons et la fidélité de ces donateurs. Sur cet échantillon de 107 réponses exploitables, le don moyen passe de 72,80 euros en 2004 à 60,5 en 2005 ce qui tend à confirmer que les nouveaux donateurs sensibilisés par le tsunami ont fait des dons moins élevés que les donateurs « habituels ».

(1) - Les définitions du donateur fournies ont été très homogènes : en grande majorité, on entend par donateur toute personne qui fait au moins un don (versement sans contrepartie) par an. Des nuances peuvent intervenir sur la forme du don (épargne solidaire, parrainage ou engagement durable).

Financements privés issus de la société civile

Cette tendance demandera à être confirmée dans les prochaines années mais, en raisonnant en valeur relative et en faisant abstraction des variations purement comptables ou exceptionnelles, on observe que la part de la **société civile (ONG, fondations, entreprises et autres concours privés)** dans l'en-

semble des ressources privées tend à se renforcer.

Malheureusement, le niveau de détail des précédentes enquêtes ne permet pas de visualiser les parts relatives de chaque composante de la société civile à l'intérieur de cet ensemble. On peut cependant supposer que la loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat et les associations, qui a augmenté les abattements fiscaux pour les particuliers et les organismes privés donateurs, a joué un rôle dans cette évolution.

En 2004-2005, deux sources se détachent dans cet ensemble : les ONG, organisations associatives et confessionnelles d'un côté, les entreprises de l'autre.

Les **ressources provenant d'organisations associatives et confessionnelles** concernent une association sur deux du panel (83 ont bénéficié de ce type de financement en 2004 ou en 2005). En 2005, ces ressources se sont montées à 60,7 millions d'euros, mais une organisation a bénéficié à elle seule de 48,3 millions d'euros (80 % du total) ce qui relativise la portée de conclusions statistiques générales sur cet item.

Les **ressources provenant d'entreprises** concernent 57 organisations du panel en 2005 de manière assez équilibrée puisque les 24 millions d'euros se répartissent entre 11 grandes ASI (13,3 millions), 26 intermédiaires (9,6 millions) et 20 petites (1 million). Parmi les ASI qui recherchent ce type de financement, certaines « petites associations » parviennent donc à de bons résultats auprès d'entreprises souvent locales. Les autres ressources liées à l'entreprise sont très marginales dans notre étude : en 2005 deux associations ont accédé à des financements de Comités d'entreprise, trois ont été soutenues par des Fondations d'entreprise. Le mécénat de compétences a concerné 9 organisations en 2004 et 19 en 2005, ce qui est prometteur au vu de la jeunesse du dispositif.

Évolution de la structure des ressources privées des ASI françaises depuis 2000

(Hors reprises sur provisions et fonds dédiés, hors produits exceptionnels)

En %	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Produits de la générosité du public dont :	79,7	81,6	77,6	78,2	72,5	70,1
<i>Dons manuels</i>	68,2	70,2	65,6	67,3	60,5	59,2
<i>Legs, autres libéralités, donations par actes authentiques</i>	3,9	3,8	5,4	3,8	3,9	4,0
<i>Autres produits résultant de l'appel à la générosité du public (manifestations de soutien, ventes de produits divers, etc.)</i>	7,6	7,6	6,6	7,2	8,1	6,9
ONG, fondations, entreprises et autres concours privés	12,8	10,8	16,5	15,5	21,0	23,3
Cotisations et abonnements	1,5	1,4	1,5	1,5	1,9	1,8
Produits financiers, produits divers d'exploitation et revenus de biens	6,0	6,2	4,3	4,8	4,6	4,8
Total des ressources privées (hors reprises sur provisions et fonds dédiés, hors produits exceptionnels)	100	100	100	100	100	100

Les ressources issues des Fondations (8 millions d'euros) ont tendance à être captées assez facilement par les associations moyennes (25) et les petites (11). Plus généralement, à l'intérieur de l'ensemble des ressources d'origine privée, les ressources issues des entreprises et des fondations sont mieux réparties sur l'ensemble des ASI et tendent, modestement il est vrai, à atténuer la concentration des ressources des ASI françaises. Ainsi les 18 plus grandes ASI, qui captent 79,4 % des ressources privées du panel en 2005 (hors tsunami, reprises sur fonds dédiés et ressources exceptionnelles) ne bénéficient « que » de 45,9 % des ressources de la société civile (entreprises et fondations).

Les autres organismes privés (4,5 millions d'euros) sont très variés. Il peut s'agir de clubs de bienfaisance (Lyon's, Rotary...), d'établissements privés de santé ou d'éducation, de syndicats professionnels de branche.

Les ressources publiques

En 2005, les ressources publiques représentent 36 % des ressources totales (hors tsunami) des ASI participant à l'enquête. Elles sont aux trois-quarts composées de ressources internationales. Ces proportions sont tout à fait comparables aux données collectées lors des précédentes enquêtes et la structure de l'origine des ressources publiques ne change pas fondamentalement.

Évolution de la structure des ressources publiques en % (1993-2005)

% des ressources publiques	1993	1995	1997	1999	2001	2003	2005
nationales	21	21	24	19	22,5	21	21
territoriales	2,5	3	3	4	2,5	4	5
internationales	76,5	76	73	77	75	75	74

Cependant, la répartition des financements publics est relativement disparate entre les différentes classes de taille des ASI.

Ainsi, les ressources internationales ont tendance à conforter la concentration des ASI : 77,8 % des ressources internationales vont aux 18 plus grandes ASI.

À l'inverse, les ressources d'origine nationale adoucissent légèrement la tendance pour les ASI intermédiaires : 41,1 % des ressources nationales vont aux 55 ASI intermédiaires alors que celles-ci ne « pèsent » que 21,3 % de toutes les ressources du panel et 25,5 % de l'ensemble des ressources publiques.

(1) Les autres ministères cités sont Jeunesse et sports, Éducation, Culture, Finances et aides à l'emploi.

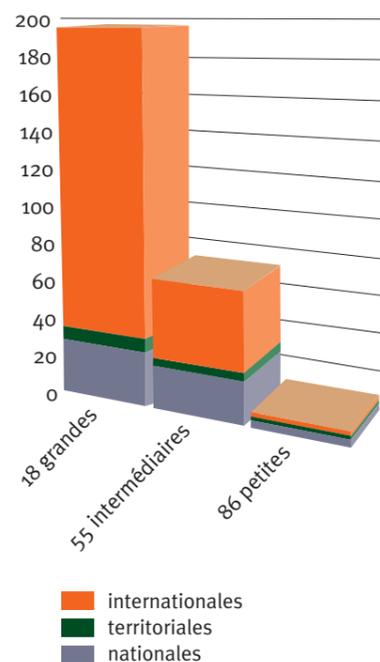
(2) FNDVA, FONJEP, ADEME, Universités, Organismes sociaux, Agences de l'eau...

(3) la composition du panel (associations nationales en premier lieu) rend difficile l'interprétation des données sur les ressources territoriales. Le chiffre de 13,4 millions d'euros est sans doute très loin de représenter la totalité des financements consacrés à l'activité des ASI par les collectivités territoriales françaises.

(4) citées : les délégations du FED, le Services jeunesse et le programme Leonardo, le FSE

(5) citées : Unicef, Unesco, PNUD, FNUAP, OMS, ONUDI ou FAO

Origine des ressources publiques 2005 hors tsunami



Structure des ressources publiques des ASI françaises en 2004 et 2005 (en millions d'euros)

	2004		2005	
TOTAL DES RESSOURCES PUBLIQUES	256,9	100 %	277,9	100 %
Total des ressources publiques françaises	65,9	25,6 %	71,9	25,9 %
Ressources publiques d'origine nationale	53,8	20,9 %	58,4	21,0 %
Ministère des Affaires Étrangères	45,4	17,7 %	47,8	17,2 %
<i>dont Ressources provenant de l'AFD</i>	4,6	1,8 %	4,4	1,6 %
Ressources provenant d'autres ministères (1)	3,6	1,4 %	6,5	2,3 %
Autres ressources publiques d'origine nationale (2)	4,8	1,8 %	4,1	1,5 %
Ressources publiques d'origine territoriale (3)	12,1	4,7 %	13,4	4,8 %
Régions	3,8	1,5 %	3,7	1,3 %
Départements	1,7	0,7 %	1,7	0,6 %
Communes	1,5	0,6 %	1,4	0,5 %
Autres	5,0	1,9 %	6,6	2,4 %
Total des ressources publiques internationales	191,1	74,4 %	206,1	74,1 %
Union européenne	119,1	46,3 %	115,6	41,6 %
Office de coopération EuropeAid	49,1	19,1 %	54,2	19,5 %
ECHO	63,0	24,5 %	53,9	19,4 %
Autres directions de l'UE (4) ou non renseignés	7,0	2,7 %	7,5	2,7 %
Nations Unies	17,9	7,0 %	29,2	10,5 %
HCR	2,5	1,0 %	6,1	2,2 %
PAM	9,0	3,5 %	11,3	4,1 %
Autres agences des Nations Unies (5)	6,4	2,5 %	11,8	4,2 %
Autres institutions internationales	12,0	4,7 %	13,5	4,9 %
Financements étrangers d'origine bilatérale	42,0	16,3 %	47,9	17,2 %
Pays de l'Union européenne	17,2	6,7 %	18,3	6,6 %
États-Unis	12,2	4,7 %	14,7	5,3 %
Autres pays	12,5	4,9 %	14,8	5,3 %

Ressources publiques d'origine nationale

Les ressources provenant de l'État représentent 21 % des ressources publiques du total des ASI du panel pour l'année 2005 (hors tsunami). Elles représentent 15 % des financements publics pour les grandes ASI, 34 % pour les intermédiaires et 49 % pour les petites.

La part des ressources provenant du **Ministère des Affaires étrangères** (AFD incluse) est prépondérante par rapport à l'ensemble des ressources d'origine nationale : 84,4 % en 2004 et 81,9 % en 2005.

Détail ressources MAE

Détail ressources MAE – 159 ASI – hors tsunami	2004		2005	
	€	%	€	%
Mission pour la Coopération Non Gouvernementale* - Volontariat	14 351 456	31,6	13 184 511	27,5
MCNG Projets-programmes	19 210 254	42,2	20 871 122	43,6
Direction de la Coopération Technique	347 568	0,8	544 323	1,1
Délégation à l'Action Humanitaire	2 976 254	6,5	3 012 519	6,3
Autres services MAE	620 127	1,4	688 479	1,4
Ambassades	3 362 164	7,3	5 196 506	10,8
Agence Française de Développement	4 611 471	10,1	4 404 449	9,2
Total MAE	45 479 293	100	47 901 909	100

Les lignes budgétaires de la Mission pour la Coopération Non Gouvernementale* (volontariat et projets) sont les plus fréquemment citées mais les Ambassades, notamment via les SCAC, représentent également une part importante pour les associations réalisant des actions à l'étranger.

Logiquement, les 39 ASI du panel déclarant faire de l'urgence captent 90 % (2,7 millions d'€) de la totalité des ressources versées par la DAH.

Les ressources provenant de l'**Agence Française de Développement** semblent concerner assez peu d'associations : 21 associations ont perçu des financements de la part de l'AFD en 2004 ou en 2005 pour un montant total de 4,6 millions d'euros en 2004 et 4,4 en 2005. Ces financements sont importants en volume et concernent les grandes ASI (16 des 17 ASI concernées en 2005 ont un budget supérieur à 1 million d'euros).

Les différentes **autres ressources nationales** provenant des ministères (Éducation nationale, Jeunesse et sports, Environnement, Finances) et des différents fonds ou organismes d'appui au secteur associatif (CDVA, FASILD, FONJEP...) sont nombreuses et éparpillées mais se montent tout de même à 8,3 millions d'euros en 2004 et à 12,2 millions en 2005. Parmi ces ressources, 1,7 million d'euros en 2005 sont identifiés comme relevant de l'appui au fonctionnement des associations sous forme d'aide à l'emploi (dispositif des emplois-jeunes en particulier).

L'augmentation de la ligne Autres ministères entre 2004 et 2005 ne peut donner lieu à aucune interprétation globale car elle n'est le fait que d'une seule organisation.

Le montant des ressources publiques d'**origine territoriale** dans les associations nationales augmente légèrement et correspond en 2005 à 4,2 % des ressources publiques des ASI.

La composition du panel (associations essentiellement nationales) ne permet pas de conclure sur la réalité des volumes consacrés par les collectivités au soutien à l'action des ASI. Sur l'ensemble de l'échantillon, l'étude de la répartition détaillée des ressources publiques territoriales n'est pas pertinente car de nombreuses grandes associations n'ont pas détaillé le type de ressources territoriales.

* devenue aujourd'hui la MAIONG, Mission d'appui à l'action internationale des ONG.

Pour les associations dont le budget global de SI est inférieur à 200 000 euros (« très petites ASI »), on observe sans surprise que la part des ressources publiques d'origine territoriale est relativement importante : elles représentent environ 11 % des ressources totales de ces associations (3^e pôle de ressources après la générosité du public et les ressources nationales ; à comparer aux 1,5 % de l'ensemble de l'échantillon) et près de 30 % des ressources publiques (à comparer aux 4,2 % de l'ensemble de l'échantillon).

Les ressources publiques internationales

Les **ressources publiques d'origine internationale** ont bénéficié à 79 organisations (16 grandes ASI, 41 intermédiaires et 22 petites) en 2004 ou en 2005. Ces ressources représentent environ 30 % du budget global de ces associations, soit 191 millions d'euros en 2004 et 206 millions d'euros en 2005 (hors tsunami).

Détail de ressources internationales hors tsunami - 159 ASI

	2004		2005	
	€	%	€	%
Union européenne	119 163 069	62,3	115 632 252	56,1
ONU	17 942 776	9,4	29 158 676	14,1
Autres institutions internationales	12 038 617	6,3	13 477 196	6,5
Financements bilatéraux	41 986 971	21,9	47 890 279	23,2
Total des ressources publiques internationales	191 131 433	100	206 158 402	100

Avec 115 millions d'euros en 2005 hors tsunami (119 millions en 2004), l'**Union européenne** est le plus gros bailleur de fonds international du panel.

Parmi les instruments européens ECHO, le Service de l'Aide Humanitaire de la Commission Européenne, est le plus important (53,9 millions d'euros en 2005). Les volumes octroyés par ECHO par organisation peuvent être très importants (près de 4 millions d'euros de moyenne par organisation en 2004, jusqu'à 16 millions d'euro pour la même organisation en 2005). Mais on remarque que ces ressources européennes destinées aux actions d'urgence **baissent en volume** de plus de 9 millions d'euros en 2005 par rapport à 2004.

Les subventions transitant par **EuropeAid** (regroupant la plu-

part des instruments financiers de l'aide extérieure et du développement de l'Union) augmentent en passant de 49,1 millions d'euros en 2004 à 54,2 millions d'euros en 2005 soit 5 millions d'euros de plus pour atteindre un niveau comparable à celui d'ECHO. Cette ligne budgétaire concerne 56 associations (en 2004 ou 2005) pour une moyenne de subventions distribuées se situant près du million d'euros en 2005.

Tous les dispositifs de financement des **Nations Unies** accessibles aux ASI françaises augmentent dans leur globalité. Ce sont les ASI d'urgence qui captent la quasi-totalité de ces ressources. De 17,9 millions d'euros en 2004 (9,4 % des ressources publiques internationales) ils sont passés à 29,2 millions (14 %) en 2005 (hors tsunami). Si 40 ASI ont perçu des financements de la part d'agences onusiennes en 2004 ou 2005, plus de 85 % de ces ressources sont captées par les 5 mêmes associations sur ces deux années. L'amplitude de ces financements varie énormément, puisque ceux-ci vont de quelques centaines d'euros à plus de 10 millions par ASI.

Le **Haut Commissariat aux Réfugiés** ne concerne que 10 ASI dont la plupart ont vu les fonds augmenter de manière parfois substantielle pour passer au total de 2,5 millions d'euros à 6,1 millions en 2005.

Pour le **Programme Alimentaire Mondial**, ce sont les variations de deux associations seulement (sur 6) qui expliquent la variation globale, ce qui interdit toute extrapolation.

Le financement par les autres agences onusiennes (Unicef, Unesco, PNUD, FNUAP, OMS, ONUDI ou FAO pour celles qui sont citées) est plus diffus et concerne 37 organisations. La variation entre 2004 et 2005 est importante (+ 5,3 millions d'euros) et relativement bien répartie entre les organisations concernées (25 hausses).

Structure des ressources publiques internationales des ASI françaises : origine et évolution 2000-2005

en % du total des ressources publiques internationales	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Union Européenne	70,1 %	66,4 %	64,9 %	69,0 %	62,3 %	56,1 %
EuropeAid	23,2 %	24,6 %	17,5 %	23,0 %	25,7 %	26,3 %
ECHO	40,9 %	36,2 %	39,5 %	40,9 %	33,0 %	26,2 %
Autres directions de l'UE	6,1 %	5,6 %	7,9 %	5,1 %	3,7 %	3,6 %
Nations Unies	14,2 %	14,6 %	11,5 %	9,5 %	9,4 %	14,1 %
HCR	6,6 %	4,2 %	5,0 %	3,0 %	1,3 %	2,9 %
PAM	0,2 %	0,7 %	3,0 %	3,0 %	4,7 %	5,5 %
Autres agences des Nations Unies	7,3 %	9,7 %	3,5 %	3,5 %	3,3 %	5,7 %
Autres institutions internationales	0,8 %	1,3 %	3,5 %	5,5 %	6,3 %	6,5 %
Financements étrangers d'origine bilatérale	14,9 %	17,7 %	20,0 %	16,0 %	22,0 %	23,2 %
Pays de l'Union européenne					9,0 %	8,9 %
États-Unis					6,4 %	7,1 %
Autres pays					6,5 %	7,2 %

Les autres institutions internationales (pour l'essentiel : Banque Mondiale, Banques continentales (asiatique, africaine, interaméricaine) de développement) constituent une ligne de financement assez stable, de 4 à 5 % des financements publics.

Le détail des financements bilatéraux hors UE et États-Unis est difficile à réaliser en raison de nombreuses réponses non précisées (plus de 6 millions d'euros en 2005). Les contributeurs les plus souvent cités sont la Suisse, le Canada et le Japon. Remarquons que les organismes étatiques des pays d'intervention représentent, au minimum (c'est-à-dire en dehors des réponses non précisées), 3,5 millions d'euros en 2005.

Enfin, lorsqu'on observe la structure générale depuis 2000, on remarque essentiellement une baisse structurelle de la part des financements obtenus via ECHO par les ASI françaises (qui est la seule source de financement à baisser en volume en 2005), au profit des ressources bilatérales et des financements des Institutions internationales.

Répartition des ressources publiques et privées au sein des ASI françaises (ordonnancement alphabétique)

L'origine des ressources des ASI françaises en 2005 (en pourcentage de l'ensemble des ressources hors tsunami)

	Ressources privées	Ressources publiques France	Ressources publiques internationales
À&D - Architecture et Développement	44,54 %	12,53 %	42,92 %
AARASD - Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique	19,13 %	80,87 %	0,00 %
ACASEA - Amitié et Coopération avec le Sud-Est Asiatique	39,88 %	60,12 %	0,00 %
ACAUPED - Association pour la coordination d'aides utiles aux pays en développement	16,81 %	83,19 %	0,00 %
ACF - Action Contre la Faim	40,87 %	2,80 %	56,33 %
ACFL - Amitié-Coopération Franco-Laotienne	20,00 %	80,00 %	0,00 %
ACPAHU - Action et Partage Humanitaire	98,63 %	1,37 %	0,00 %
ACTED - Agence d'Aide à la Coopération Technique Et au Développement	25,21 %	1,69 %	73,10 %
ADAIS - Association pour le développement agro-industriel du Sahel	87,30 %	12,70 %	0,00 %
AEA - Aide et Action	71,22 %	20,83 %	7,95 %
AER - Aide à l'enfant réfugié	70,70 %	29,30 %	0,00 %
AFDI - Agriculteurs Français et Développement International	43,38 %	26,35 %	30,27 %
Afrique Verte	46,83 %	27,23 %	25,94 %
AFVP - Association Française des Volontaires du Progrès	14,50 %	74,51 %	10,99 %
AGIR abcd	97,05 %	2,95 %	0,00 %
Agrisud International	37,31 %	17,16 %	45,53 %
AI - Auteuil International	74,20 %	8,72 %	17,09 %
AIDER - Association Internationale des Enfants de la Rue	93,85 %	6,15 %	0,00 %
AIMER - Aide et Information pour le Monde des Enfants de la Rue	93,29 %	6,71 %	0,00 %
ALSO Vietnam - Association Laurentine de Soutien et de Solidarité aux Orphelins du Vietnam	99,56 %	0,44 %	0,00 %
AMD - Aide Médicale et Développement	65,10 %	34,90 %	0,00 %
AMI - Aide Médicale Internationale	4,45 %	6,84 %	88,70 %
AMIS - Assistance médicale inter-sanitaire	100,00 %	0,00 %	0,00 %
Amnesty International	100,00 %	0,00 %	0,00 %

	Ressources privées	Ressources publiques France	Ressources publiques internationales
AMP - Agence de Médecine Préventive	92,95 %	4,47 %	2,58 %
Anamorphose	55,46 %	0,00 %	44,54 %
AOI - Aide Odontologique Internationale	60,23 %	39,77 %	0,00 %
APARE - Association pour la Participation et l'Action Régionale / CME - Centre Méditerranéen de l'Environnement / GEC - Groupement Européen des Campus	0,00 %	57,40 %	42,60 %
ASA - Association de Soutien à Ashalayam	100,00 %	0,00 %	0,00 %
ASF - Ambulanciers Sans Frontières	100,00 %	0,00 %	0,00 %
ASF - Aviation Sans Frontières	61,94 %	0,53 %	37,53 %
ASMAE - Association Sœur Emmanuelle	90,56 %	1,56 %	7,88 %
ASMBF - Amis Seine et Marnais du Burkina Faso	100,00 %	0,00 %	0,00 %
Association Alouette	100,00 %	0,00 %	0,00 %
ATD Quart Monde - Terre et Homme de Demain	96,16 %	2,89 %	0,96 %
AUI - Action d'Urgence Internationale	81,07 %	18,93 %	0,00 %
AVSF - Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières	22,04 %	25,03 %	52,93 %
Ayllu Valence	95,83 %	4,17 %	0,00 %
Bridge Initiative International	82,29 %	8,92 %	8,79 %
BSF - Biologie Sans Frontières	93,80 %	0,00 %	6,20 %
CAM - Comité d'Aide Médicale	0,92 %	21,51 %	77,57 %
Care France	44,72 %	2,75 %	52,53 %
CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement	90,49 %	5,65 %	3,86 %
CCL - Comité de Coopération avec le Laos	6,76 %	93,24 %	0,00 %
CEMEA - Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active	40,09 %	53,92 %	6,00 %
CEPS - Construire des Écoles pour le Sahel	95,86 %	4,14 %	0,00 %
CFSI - Comité Français pour la Solidarité Internationale	55,36 %	35,32 %	9,32 %
CICM - Centre International du Crédit Mutuel	100,00 %	0,00 %	0,00 %
CIDR - Centre International de Développement et de Recherche	19,24 %	31,82 %	48,94 %
Cimade	71,05 %	2,16 %	26,79 %
CNSL - Comité National de Solidarité Laïque	55,38 %	44,62 %	0,00 %
CODEGAZ - Coopération Développement Gaz de France	89,81 %	10,19 %	0,00 %

	Ressources privées	Ressources publiques France	Ressources publiques internationales
Comité Français de Soutien à GK Savar Bangaldesh	97,10 %	2,90 %	0,00 %
Coordination Française pour la Décennie	93,15 %	6,85 %	0,00 %
Coordination Sud	39,73 %	57,85 %	2,42 %
CORAIL - Codéveloppement Rhône Alpes International	3,90 %	92,31 %	3,79 %
Couleurs de Chine	100,00 %	0,00 %	0,00 %
CRF - Croix-Rouge Française	57,92 %	8,83 %	33,25 %
CRID - Centre de Recherche et d'Information pour le Développement	61,38 %	36,86 %	1,76 %
CSF - Clowns Sans Frontières	71,69 %	28,31 %	0,00 %
Cuba Coopération	56,76 %	43,24 %	0,00 %
DCC - Délégation Catholique pour la Coopération	63,43 %	33,49 %	3,09 %
DEMAINS	100,00 %	0,00 %	0,00 %
Dia	9,25 %	14,49 %	76,25 %
E&D - Enfants et Développement	39,06 %	9,40 %	51,55 %
E&P - Équilibres & Populations	75,67 %	14,87 %	9,46 %
EAST - Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical	30,77 %	54,46 %	14,77 %
Eau Soleil	83,46 %	16,54 %	0,00 %
Eau Vive	28,30 %	25,98 %	45,72 %
EEDF - Éclaireuses Éclaireurs de France	0,00 %	100,00 %	0,00 %
Électriciens Sans Frontières	100,00 %	0,00 %	0,00 %
EMDH - Enfants du Monde Droits de l'Homme	23,59 %	44,45 %	31,96 %
Emmaüs International	100,00 %	0,00 %	0,00 %
Enda Europe	33,45 %	41,65 %	24,90 %
Enfance Espoir	98,52 %	1,48 %	0,00 %
Enfants d'Asie (ASPECA)	99,07 %	0,93 %	0,00 %
Enfants du Mékong	97,53 %	2,47 %	0,00 %
Entrepreneurs du Monde	93,12 %	6,88 %	0,00 %
ERM - Enfants Réfugiés du Monde	37,35 %	22,82 %	39,83 %
ESF - Espoir Sans Frontières	91,51 %	8,49 %	0,00 %
ESSOR	49,98 %	5,00 %	45,03 %

	Ressources privées	Ressources publiques France	Ressources publiques internationales
Étudiants et Développement	23,15 %	76,85 %	0,00 %
FAFRAD - Fédération des associations franco-africaines de développement	24,95 %	75,05 %	0,00 %
FAP - Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés	97,34 %	2,66 %	0,00 %
FDH - Frères des Hommes	64,97 %	12,04 %	22,99 %
Fédération Artisans du Monde	59,59 %	27,71 %	12,71 %
Fédération Nationale des Francas	0,00 %	41,34 %	58,66 %
FERT - Formation pour l'Épanouissement et le Renouveau de la Terre	43,01 %	20,10 %	36,89 %
FORIM - Forum des Organisations de Solidarité Internationale	7,31 %	92,69 %	0,00 %
Forum de Delphes	9,87 %	13,35 %	76,78 %
GERES - Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarité	22,44 %	44,39 %	33,17 %
GISPE - Groupe d'Intervention en Santé Publique et Épidémiologie	100,00 %	0,00 %	0,00 %
GRDR - Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural	8,95 %	76,22 %	14,83 %
GRET - Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques	10,44 %	30,75 %	58,80 %
Guilde Européenne du Raid	47,03 %	52,97 %	0,00 %
Guinée 44	24,35 %	75,65 %	0,00 %
Handicap International	72,84 %	3,39 %	23,78 %
Humatem	3,98 %	96,02 %	0,00 %
ID - Initiative Développement	39,02 %	25,84 %	35,14 %
IECD - Institut Européen de Coopération et de Développement	68,05 %	22,67 %	9,28 %
IIFARMU - Institut International de Formation en Anesthésie Réanimation et Médecine d'Urgence	19,86 %	80,14 %	0,00 %
Inter Aide	51,77 %	16,14 %	32,09 %
Internews Europe	0,98 %	1,06 %	97,96 %
IPP - Institut Panos Paris	12,72 %	2,58 %	84,70 %
IRAM - Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement	29,00 %	27,66 %	43,34 %
JDM - Jardins Du Monde	25,03 %	74,97 %	0,00 %
Justice et Paix	94,56 %	5,44 %	0,00 %
KDM - Kinésithérapeutes du Monde	94,74 %	5,26 %	0,00 %
L'Appel	89,11 %	10,58 %	0,31 %

	Ressources privées	Ressources publiques France	Ressources publiques internationales
La Chaîne de l'Espoir	92,96 %	7,04 %	0,00 %
La Gerbe	86,42 %	9,73 %	3,85 %
LACIM - Les Amis du Coin de l'Inde... et du Monde	99,40 %	0,60 %	0,00 %
Le Sillage	21,65 %	78,35 %	0,00 %
MADERA - Mission d'Aide au Développement des Économies Rurales	15,71 %	1,76 %	82,53 %
Marins sans Frontières	100,00 %	0,00 %	0,00 %
MDM - Médecins du Monde	66,69 %	7,13 %	26,18 %
Mères pour la Paix	65,10 %	34,90 %	0,00 %
MRCA - Cours Médicaux de Recyclage pour Afghans	1,97 %	30,94 %	67,09 %
MSF - Médecins Sans Frontières	93,08 %	0,05 %	6,87 %
OHFOM - Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte	100,00 %	0,00 %	0,00 %
OSF - Ophtalmo Sans Frontières	52,51 %	47,49 %	0,00 %
Oxfam France - Agir ici	96,02 %	3,98 %	0,00 %
Pacé-Solidarité	48,93 %	51,07 %	0,00 %
Partage sans Frontières	95,84 %	4,16 %	0,00 %
PBI France - Peace Brigades International section française	25,12 %	74,88 %	0,00 %
Pédiatres du monde	41,94 %	58,06 %	0,00 %
Peuples Solidaires	58,36 %	14,25 %	27,40 %
PFCE - Plate-Forme pour le Commerce Équitable	21,28 %	78,72 %	0,00 %
Planète Enfants	53,80 %	3,68 %	42,52 %
Planète Urgence	84,10 %	15,90 %	0,00 %
Plateforme des ONG françaises pour la Palestine	37,53 %	62,47 %	0,00 %
Points-Cœur	100,00 %	0,00 %	0,00 %
POSF - Pompiers Sans Frontières	51,34 %	48,66 %	0,00 %
Première Urgence	2,54 %	3,50 %	93,96 %
PTMVA - Partage Tiers Monde Val d'Azergues	75,12 %	24,88 %	0,00 %
RITIMO - Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale	53,93 %	46,07 %	0,00 %
RSF - Reporters Sans Frontières	89,65 %	7,58 %	2,77 %

	Ressources privées	Ressources publiques France	Ressources publiques internationales
Santé Sud	59,29 %	7,80 %	32,91 %
SCD - Service de Coopération au Développement	49,39 %	50,61 %	0,00 %
Secours Catholique	77,60 %	8,40 %	14,00 %
SEL - Service d'Entraide et de Liaison	100,00 %	0,00 %	0,00 %
SFE - Service Fraternel d'Entraide	69,51 %	8,49 %	22,00 %
SGDF - Scouts et Guides de France	41,72 %	34,43 %	23,84 %
SIF - Secours Islamique France	100,00 %	0,00 %	0,00 %
SIPAR - Soutien à l'Initiative Privée pour l'Aide à la Reconstruction	86,79 %	2,05 %	11,16 %
SMARA - Santé Mali Rhône-Alpes	44,27 %	27,62 %	28,11 %
SOL EN SI - Solidarité Enfants Sida	92,43 %	7,57 %	0,00 %
Solidarités	10,32 %	3,41 %	86,27 %
SPF - Secours Populaire Français	84,05 %	11,34 %	4,61 %
Survival International (France)	95,80 %	4,20 %	0,00 %
TGH - Triangle Génération Humanitaire	5,81 %	9,38 %	84,81 %
Traditions pour demain	100,00 %	0,00 %	0,00 %
Transmad Développement	15,78 %	7,44 %	76,78 %
Tulipe	100,00 %	0,00 %	0,00 %
UEPLM - Un Enfant Par La Main	98,26 %	0,84 %	0,90 %
Unicef France	99,63 %	0,30 %	0,08 %
VET - Villes En Transition	20,52 %	72,33 %	7,15 %
Vietnam Plus	31,64 %	68,36 %	0,00 %
Vivre au Honduras	48,25 %	51,75 %	0,00 %

Ressources humaines

Les ressources humaines des ASI se décomposent entre les personnels en France, les personnels expatriés et les personnels locaux. En 2005, le personnel non bénévole (salariés, volontaires, stagiaires) des 159 ASI de l'enquête a représenté 33 618 équivalents plein temps (29 980 en 2004).

Structure des ressources humaines des ASI françaises hors bénévolat : évolution 2000-2005

en % du total des ressources en personnes/ temps différentes enquêtes CCD	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Salariés et assimilés France	10,0 %	9,9 %	10,3 %	10,0 %	8,1 %	7,9 %
Expatriés	16,8 %	14,6 %	18,0 %	16,0 %	10,5 %	10,6 %
salariés et assimilés	2,1 %	2,2 %	2,6 %	2,4 %	3,8 %	4,0 %
volontaires	14,7 %	12,4 %	15,4 %	13,6 %	6,7 %	6,6 %
Personnel local salarié	73,2 %	75,5 %	71,7 %	74,0 %	81,4 %	81,5 %

Le personnel local, tous statuts confondus, représente plus de 80 % des ressources humaines sous contrat (salariés, volontaires, stagiaires) des ASI françaises, ce qui semble un peu supérieur aux enquêtes précédentes. Cependant les enquêtes précédentes n'avaient pas utilisé le même mode de comptabilisation des ressources humaines, ce qui peut introduire un léger biais pour la comparaison.

Les 39 ASI déclarant faire de l'urgence emploient 73,8 % du total des ressources humaines locales. De plus, la répartition de ces ressources humaines locales est assez concentrée sur certaines associations : les trois plus gros employeurs de res-

sources locales emploient à eux seuls plus de 50 % de ces ressources, les 20 plus gros parviennent à 94 %.

Ces mêmes vingt employeurs sont par ailleurs employeurs de 64 % des salariés expatriés et de seulement 30 % des volontaires. À part la Croix Rouge (qui emploie à elle seule 87 % des bénévoles locaux), ces vingt gros employeurs de personnel local ne font pas appel au bénévolat.

Les salariés en France représentent 2 231 équivalents temps plein pour 2005, dont 230 (10,3 %) sont issus d'emplois aidés (CES, CEC, CAE, emplois jeunes) – 11,1 % en 2004.

Le volontariat correspond lui à 2204 équivalents plein temps sur le terrain et reste le statut le plus utilisé pour les personnels expatriés. Ce statut est utilisé par 55 ASI, mais les 10 plus grosses utilisatrices de volontaires en emploient 1930 (87,7 %).

Place du bénévolat

Le bénévolat est assez important, il correspond à 7 579 équivalents plein temps en 2005, soit 18 % de toutes les ressources humaines cumulées par les ASI de l'enquête. Cette évaluation reste cependant très inférieure à la réalité de l'engagement bénévole pour la solidarité internationale en France, dans la mesure où beaucoup des ASI n'ont comptabilisé que les bénévoles issus de leurs sièges sociaux et non de leurs antennes ou associations membres. Il convient donc d'être très prudent dans l'interprétation de ces chiffres.

En France, ce temps de bénévolat dans les sièges sociaux des ASI est plus de deux fois supérieur au temps de salariat. Si l'on réintègre le bénévolat dans le total des effectifs, la répartition entre toutes les ressources humaines se modifie de manière conséquente.

Répartition des effectifs des ASI françaises – équivalents temps plein

Effectifs 2004 équivalents temps plein année	Bénévoles	Salariés de l'ONG	Stagiaires et équivalents	Volontaires	TOTAL
France	4 205,72	2 058,33	336,66	39,30	6 640,01
Expatriés	787,22	998,89	144,43	1 998,85	3 929,39
Locaux	1 584,90	24 177,45	226,85		25 989,20
Total	6 577,84	27 234,67	707,94	2 038,15	36 558,60

Effectifs 2004 équivalents temps plein année	Bénévoles	Salariés de l'ONG	Stagiaires et équivalents	Volontaires	TOTAL
France	4 603,07	2 231,53	366,68	56,55	7 257,83
Expatriés	923,87	1 109,51	225,10	2 204,00	4 462,48
Locaux	2 052,05	27 171,52	253,93		29 477,50
Total	7 578,99	30 512,56	845,71	2 260,55	41 197,81

Très peu de valorisations ayant été déclarées par les ASI du panel, il nous est seulement possible de donner une indication du volume financier représenté par ce temps bénévole. En prenant comme base le Smic 2005 (1), les temps de bénévolat déclarés, qui, rappelons-le, représentent uniquement le bénévolat dans les sièges sociaux nationaux des ASI du panel, pourraient être valorisés à 155 millions d'euros.

(1) 20 500 euros annuels environ pour un plein temps 35 heures charges comprises

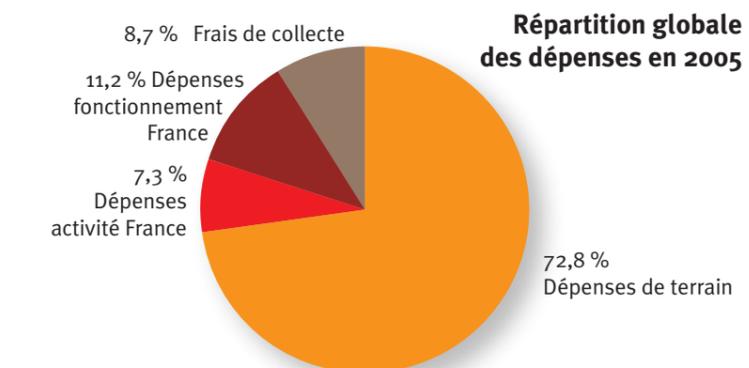
LES DÉPENSES

Évolution de la répartition des dépenses terrain / France (2000-2005)

La répartition entre les dépenses « terrain » et les dépenses France reste particulièrement stable en 2004 et 2005 par rapport aux résultats des précédentes enquêtes : les dépenses terrain se situent autour de 70% des dépenses (et ce, depuis 1995).

En %	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses de terrain	71,0	70,2	69,9	70,0	70,1	72,8
Dépenses activité France	4,6	5,2	4,8	5,0	8,7	7,3
Dépense fonctionnement France	16,7	15,9	15,7	15,0	12,2	11,2
Frais de collecte	7,6	8,7	9,6	10,0	9,0	8,7

On peut cependant observer une légère modification de la structure des dépenses en France en 2004-2005 par rapport aux précédentes enquêtes, avec une augmentation de la part relative des dépenses d'activités au détriment des dépenses de fonctionnement. Il est possible que certaines ASI aient renforcé ces dernières années leurs activités d'information et de plaidoyer, mais la modification de l'échantillon ayant pu produire automatiquement des différences de ce point de vue, il vaut mieux ne pas tirer de conclusions.



Entre 2004 et 2005, on observe très clairement que les hausses de recettes ont été affectées aux dépenses de terrain ; les dépenses « de support » ont moins augmenté que l'ensemble alors que les dépenses d'activité France ont même baissé en volume, pour revenir à un niveau plus proche de celui des enquêtes précédentes.

Structure détaillée des dépenses 2004-2005

(hors tsunami - en millions d'euros)

	2004			2005		
Dépenses de terrain	m €	% Terrain	% total	m €	% Terrain	% total
Projets maîtrisés par l'ASI	333,1	70,1 %	49,1 %	388,8	69,7 %	50,7 %
dont terrain frais missions	52,5	11,0 %	7,7 %	57,3	10,3 %	7,5 %
dont terrain autres dépenses	191,4	40,3 %	28,2 %	242,7	43,5 %	31,6 %
dont terrain non ventilées	89,2	18,8 %	13,2 %	88,8	15,9 %	11,6 %
Financements d'ONG Locales	60,1	12,7 %	8,9 %	67,7	12,1 %	8,8 %
Terrain via autre ASI	45,1	9,5 %	6,7 %	57,7	10,3 %	7,5 %
Fonds dédiés terrain	16,6	3,5 %	2,5 %	19,9	3,6 %	2,6 %
Autres dépenses terrain	18,6	3,9 %	2,7 %	21,5	3,9 %	2,8 %
Non ventilé	1,5	0,3 %	0,2 %	2,5	0,4 %	0,3 %
Total des dépenses terrain	475,1	100 %	70,1 %	558,2	100 %	72,8 %

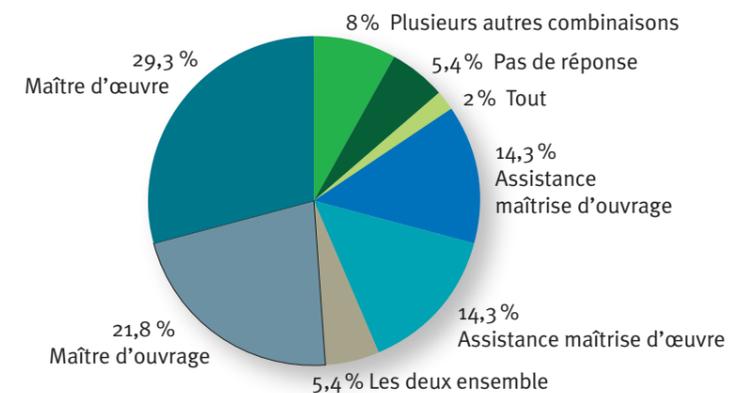
Dépenses France	m €	% France	% total	m €	% France	% total
Dépenses d'activité en France	59,0	29,1 %	8,7 %	56,3	27,0 %	7,3 %
dont Information, campagnes d'opinion, éducation	28,4	14,0 %	4,2 %	30,1	14,4 %	3,9 %
dont Frais recrutement et formation	1,5	0,7 %	0,2 %	1,7	0,8 %	0,2 %
dont Frais stages ONG du Sud partenaires	0,08	0,0 %	0,0 %	0,2	0,1 %	0,0 %
dont Autres appuis aux partenaires	1,2	0,6 %	0,2 %	1,4	0,7 %	0,2 %
dont Autres activités France et non ventilées	27,8	13,7 %	4,1 %	23,0	11,0 %	3,0 %
France fonctionnement	75,8	37,4 %	11,2 %	78,1	37,4 %	10,2 %
France frais de collecte	60,9	30,1 %	9,0 %	66,8	32,0 %	8,7 %
France fonds dédiés et provisions	7,0	3,4 %	1,0 %	7,5	3,6 %	1,0 %
Total des dépenses France	202,6	100,0 %	29,9 %	208,7	100,0 %	29,9 %

Les dépenses terrain

Pour la première fois, l'enquête a tenté d'obtenir des informations sur les modalités de mise en œuvre des actions de terrain par les ASI.

En raison des multi-réponses importantes, il est difficile de déterminer un mode d'action dominant. En tout cas, la répartition pour les 147 ASI menant des actions de terrain est telle que 30 % des associations estiment qu'elles assurent majoritairement une fonction de maître d'œuvre sur le terrain et 22 % estiment assurer d'avantage la fonction de maître d'ouvrage.

Les dépenses de terrain des ASI françaises en 2003



On note cependant que, au total, 15 % des associations n'ont pas été en mesure de désigner une fonction unique (2 % estiment assumer l'ensemble de ces fonctions simultanément, 8 % ont désigné une combinaison variable de fonctions, majoritairement « assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre » ou « maître d'œuvre et maître d'ouvrage » et enfin 5 % des ASI de terrain ont estimé que cette distinction n'était pas adaptée à leurs types d'activités...).

Les dépenses affectées au terrain dans le questionnaire se répartissent entre :

1/ les **dépenses maîtrisées par l'ASI** (maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage). Elles représentent 69 % des dépenses terrain et 50 % de toutes les dépenses des ASI. Les questionnaires permettaient de distinguer, à l'intérieur de cette catégorie de dépenses :

- ce qui était de l'ordre des frais relatifs aux missions d'expatriés (dont salaires et indemnités)

- le reste des dépenses (dont la majeure partie est engagée dans le pays et concerne des personnels locaux)

En toute logique, au vu du nombre de salariés locaux concernés c'est ce poste qui est très majoritaire dans les réponses apportées (62 % des dépenses terrain maîtrisées par l'ONG et 43 % des dépenses terrain en 2005).

Cependant, les réponses manquantes pour détailler les dépenses de terrain sont importantes.

2/ les dépenses confiées à des ONG locales partenaires

Cette modalité d'intervention se développe légèrement par rapport aux enquêtes précédentes (9 à 11 % suivant les années) pour dépasser 12 % des dépenses terrain. Certaines organisations utilisent ce mode d'intervention pour la quasi-totalité de leurs dépenses terrain. Ce mode d'intervention est relativement plus important chez les petites ASI puisqu'il concerne 19,7 % de leurs dépenses terrain en 2005.

3/ les dépenses confiées à des ASI et autres organismes intervenant dans les pays tiers.

Il est difficile de caractériser cette modalité d'intervention qui se traduit nécessairement, in fine, par des interventions sur le terrain via du personnel (expatrié ou local) ou des ONG locales. Cette modalité est elle aussi plus importante que lors des enquêtes précédentes, mais dépend beaucoup de la participation à l'enquête de quelques gros réseaux internationaux qui effectuent des transferts de ressources entre antennes nationales et avec le siège international : 93 % de cette ligne est le fait des 18 plus grosses ASI du panel. De plus, quelques ASI du panel jouent sur certains projets le rôle d'intermédiaire financier.

Répartition sectorielle

Cette enquête est la première à intégrer des questions visant à connaître la répartition des dépenses des ASI par secteur d'activité. Les ASI étaient invitées à fournir les montants budgétaires en fonction d'un certain nombre de secteurs thématiques prédéterminés.

Cette première enquête donne quelques indications, mais exige la plus grande prudence dans l'interprétation dans la mesure où :

- de nombreux projets peuvent correspondre à plusieurs secteurs d'activités. C'est le cas pour certains thèmes dont on sait qu'ils sont une problématique pour de nombreuses ASI, mais dont on constate qu'ils ne sont que très peu cités comme le secteur ou l'objet principal d'un projet. Il en va ainsi pour la question du genre et du droit des femmes, celle de l'environnement et du développement durable ou celle des activités culturelles.
- les choix de thématiques ont été opérés par le comité de pilotage de l'enquête ; ils auraient pu être libres, ou comporter d'autres thèmes.

- les non-réponses sont importantes.

L'étude permet de bien visualiser (sans surprise d'ailleurs) que la majorité des activités se situent dans les champs de prédilection de l'action humanitaire : urgence, santé, éducation, alimentation, agriculture et ruralité. Ainsi les trois thèmes « Aide d'urgence », « Santé hygiène nutrition » et « Éducation et formation » représentent plus des trois quarts des montants pour lesquels nous avons obtenu des réponses. Il est intéressant de noter cependant les volumes non négligeables que représentent le soutien aux activités économiques d'une part et, dans une moindre mesure, les soutiens structurels aux droits des personnes et au renforcement de la société civile.

Dépenses terrain par secteur

	2004		2005	
	m €	%	m €	%
Aides d'urgence	112,0	26,6	140,0	31,3
Santé, hygiène, nutrition	160,7	38,2	152,7	34,2
Éducation, formation	44,1	10,5	44,6	10,0
Activités culturelles	1,8	0,4	2,9	0,7
Environnement et développement durable	4,2	1,0	5,7	1,3
Économie et microfinance	24,2	5,8	25,7	5,8
Défense des droits de l'homme	12,2	2,9	13,0	2,9
Égalité et droits des femmes	0,2	0,0	0,2	0,0
Développement rural	36,2	8,6	40,3	9,0
Développement urbain	6,2	1,5	6,7	1,5
Renforcement institutionnel des ONG	18,4	4,4	15,0	3,3
total renseigné	420,2	100,0	446,6	100,0
<i>autre ou non renseigné</i>	55,0		111,5	
<i>total terrain</i>	475,2		558,2	

Répartition géographique

Dépenses terrain par grandes régions

	2004		2005	
	m €	%	m €	%
Afrique subsaharienne	209,1	51,4	250,1	53,6
Maghreb, Machrek	41,8	10,3	38,9	8,3
Amérique Latine et Caraïbes	33,8	8,3	42,2	9,0
Europe (hors CEI)	17,3	4,2	16,1	3,4
CEI	15,1	3,7	15,7	3,4
Asie hors Tsunami	89,7	22,1	104,1	22,3
total renseigné	406,8	100,0	467,0	100,0
<i>non renseigné</i>	68,3		91,2	
<i>total terrain</i>	475,2		558,2	

Là aussi, il convient de rester prudent car les non réponses sont importantes. Néanmoins, il faut souligner que la place du **continent africain** hors Maghreb est spectaculairement prépondérante puisqu'elle représente plus de la **moitié des dépenses terrain** hors tsunami pour lesquelles des renseignements ont été donnés. Lors des précédentes enquêtes, jamais la part de l'Afrique n'avait été aussi forte (46 % en 1991, 42 % en 2003). 109 des 147 organisations de terrain interviennent sur le continent africain. De plus, c'est aux projets en Afrique subsaharienne qu'a été consacrée plus de la moitié de la hausse de ressources dont ont bénéficié les ASI entre 2004 et 2005. L'Afrique reste la priorité géographique pour l'ensemble des ASI, et encore plus particulièrement pour les 18 très grandes ASI qui consacrent pratiquement **65 % de leurs dépenses terrain** en 2005 à la seule Afrique subsaharienne.

les dépenses en France

La hausse globale des ressources entre 2004 et 2005 a plutôt été affectée aux dépenses terrain. De fait, les dépenses France sont passées de 29,9 % à 27,2 % du total des dépenses, tout en augmentant légèrement de 202 à 208 millions d'euros. Les dépenses en France des ASI se décomposent en trois parties de valeurs comparables : les dépenses d'activités d'une part (accueil de partenaires, formation des ressources humaines pour le terrain, information de l'opinion, éducation, plaidoyer et lobbying), les dépenses dites de fonctionnement (gestion, administratif) et les frais de collecte (appel à la générosité du public).

Les dépenses consacrées au **fonctionnement** des ASI (salaires en France) sont les plus importantes (78,1 millions d'euros en 2005) et augmentent entre 2004 et 2005, moins vite cependant que l'ensemble des dépenses : les dépenses de fonctionnement passent de 11 à 10 % de la totalité des dépenses. Les 39 organisations faisant de l'urgence déclarent des frais de fonctionnement nettement inférieurs à la moyenne (6,9 % des dépenses). Ces dépenses de fonctionnement sont pour près de 43 % constituées des salaires administratifs des personnels des ASI en France.

La proportion des frais de **collecte** (66,8 millions d'euros en 2005) est stable à 8,7 % du total des dépenses et 32 % des dépenses en France. Ces frais de collectes sont comparables suivant la taille des associations : les 86 petites associations consacrent 30 % de leurs dépenses France à la collecte, les 18 grandes associations 31,6 % et les 86 intermédiaires 34,6 %. Les 39 associations déclarant faire de l'urgence ont des frais de collecte un tout petit peu plus importants que la moyenne (10,1 % du total des dépenses), alors que les 12 associations spécialisées dans l'éducation au développement ont des frais plus limités (4 %).

Les dépenses d'**activités** en France passent de 59 à 56,3 millions d'euros, du fait de la forte baisse de la catégorie « autres activités ». qui regroupe des dépenses d'évaluation, de recherche-développement ou de prospective, des missions sociales en France, mais également des actions de soutien des activités et de développement des réseaux de bénévoles ou de salariés en France... Les activités consacrées à l'information du public représentent 30 millions d'euros en 2005, dont les 5/6^{es} sont mis en œuvre par les 71 organisations déclarant faire de l'éducation au développement et à la solidarité internationale.

Contrôle financier

Seules 41 associations du panel n'effectuent pas de contrôle particulier de leurs comptes ; elles font toutes partie des petites structures, à l'exception de deux associations de taille intermédiaire. Pour les 118 autres, le mode de contrôle le plus utilisé est le Commissaire aux comptes (108 associations), une dizaine seulement se contentant d'une expertise comptable. 14 organisations font de plus contrôler leurs comptes par le Comité de la Charte et 16 ont eu un contrôle de la Cour des Comptes en 2005.

Les activités liées au tsunami de décembre 2004

À bien des égards, le tsunami de décembre 2004 en Asie du Sud-Est a constitué un précédent. L'impact médiatique et compassionnel considérable s'est traduit dans l'activité et dans la structure de financement des associations de solidarité internationale. 56 organisations du panel ont été concernées par cet événement, pour un montant total de ressources en 2005 de 234 millions d'euros, soit plus de 20 % du total des ressources des ASI et plus de 30 % des dons privés de cette année.

Les ressources

Outre le volume global des financements liés à cet événement, c'est l'importance des fonds privés qui est à souligner.

Origine des ressources des ASI françaises

pour des actions liées au tsunami

en 2004-2005 (en millions d'euros)

	2004		2005		comparaison total hors tsunami 2005	
Total des ressources *	60,8	100 %	234,4	100 %	764,4	100 %
Total des ressources privées	60,28	99,1 %	207,7	88,59 %	444,3	58,1 %
Produits de la générosité du public	55,05	90,5 %	143,0	60,89 %	307	40,2 %
Ressources provenant d'entreprises ou d'autres organismes privés	5,16	8,5 %	47,2	20,12 %	37	4,8 %
Financements provenant de la société civile (ONG, organisations religieuses, etc.)	0,06	0,11 %	5,5	2,34 %	60,7	7,9 %
Autres produits (ventes, produits financiers, prestations...)	0		2,7	1,14 %	39,6	5,2 %
Total des ressources publiques	0,5	0,89 %	26,8	11,4 %	277,9	36,4 %
Nationales	0	0,01 %	5,0	2,15 %	58,4	7,6 %
Territoriales	0,5	0,85 %	12,5	5,35 %	13,4	1,8 %
Internationales	0,0	0,04 %	9,2	3,91 %	206,1	27,0 %
Reprises de provisions et fonds dédiés	0		9,4	4,0 %	42,2	5,5 %

Certaines associations, bien repérées dans l'opinion comme pouvant intervenir dans les cas d'urgence ont été très réactives à l'événement, connu en France le 26 décembre 2004, et ont bénéficié de ressources sur le tsunami dès 2004. Cette récolte de fonds en un temps si court est impressionnante et montre la rapidité de la mobilisation.

Pour 2005, on remarque que la **structure des financements est assez différente** de la structure habituelle des ASI.

Les actions liées au tsunami ont essentiellement été financées par le secteur privé : 88 % des financements sont d'origine privée (contre 58 % pour l'ensemble des autres activités des ASI en 2005). La générosité du public représente près de 61 % des ressources tsunami 2005 (40 % pour les autres activités 2005).

Les donateurs ont participé pour 143 millions d'euros au financement des actions tsunami ; plus de 31 % des dons effectués aux 159 ASI du panel (toutes activités confondues) sont allés au tsunami. Les financements en provenance de la société civile sont également plus importants dans le cas du tsunami que dans la structure habituelle de financement des ASI. Plus spectaculaire encore, près de la moitié des ressources pour la solidarité internationale confiées par les collectivités territoriales aux ASI en 2005 étaient liées au tsunami.

Enfin, les bailleurs internationaux sont peu intervenus (4 %) dans le financement des activités tsunami des ASI françaises ce qui, au vu de l'importance de leur participation aux autres activités (27 % des ressources des 159 ASI françaises en 2005) constitue une variation structurelle remarquable.

Les dépenses

Structure des dépenses des ASI françaises

pour des actions liées au tsunami

en 2004-2005 (en millions d'euros)

	2004		2005		comparaison total hors tsunami 2005	
Total des dépenses *	61,2	100 %	235,0	100 %	766,8	100 %
Dépenses France (fonctionnement, collecte, information)	0,3	0,5 %	12,1	5,2 %	208,7	27,2 %
Dépenses terrain projets	0,8	1,4 %	48,5	20,6 %	388,8	50,7 %
Dépenses terrain financement ONG locale	3,0	5,0 %	39,3	16,7 %	67,7	8,8 %
Dépenses terrain via autres ASI	6,0	9,7 %	49,5	21,0 %	57,7	7,5 %
Autres dépenses terrain	0	0 %	0,9	0,4 %	24,0	3,1 %
Provisions et fonds dédiés terrain	51,0	83,3 %	84,6	36,0 %	19,9	2,6 %

* pour les activités liées au tsunami (comme pour les autres activités) les dépenses cumulées sont très légèrement supérieures aux ressources (certaines ASI ont en effet engagé des dépenses en 2004 et en 2005 sans ressources afférentes).

On remarque immédiatement le report sur le (ou les) prochain(s) exercice(s) de plus des 4/5^{es} des ressources collectées en 2004 ; ce qui est tout à fait logique au vu de la date à laquelle les événements sont intervenus.

Pour 2005, le volume des fonds dédiés au tsunami mais reportés sur les exercices suivants demeure très important : 84,6 millions d'euros, soit plus du tiers des ressources collectées en 2005, ont été portés en fonds dédiés.

On le sait, de nombreuses dépenses ont été temporisées et étalées sur plusieurs exercices pour des raisons de cohérence et d'efficacité. De plus, une partie de ces ressources a été réaffectée en 2006 par certaines ASI à d'autres projets et activités (On se référera à ce sujet au rapport de janvier 2007 de la Cour des Comptes – <http://www.ccomptes.fr/CC/Theme-32.html>)

On remarque également que les modalités de mise en œuvre des projets sont équilibrées entre la maîtrise directe (20,6 %),

le soutien à l'activité d'ONG partenaires (16,7 %), la « soustraction » à des ASI ou réseaux internationaux (21 %). La faiblesse relative des dépenses effectuées en France provient du moindre coût des opérations de collecte et d'appel à la générosité du public.

Liste des 159 associations de solidarité internationale qui ont participé à l'enquête « Argent et ASI 2004-2005 »

Classement général des ASI par taille budgétaire

Taille budgétaire (Ressources totales au titre de la solidarité internationale)	Nombre d'ASI (Chiffres 2005)
Plus de 100 M euros	1
De 50 à 100 M euros	4
De 10 à 50 M euros	13
De 3 à 10 M euros	21
De 1 à 3 M euros	34
De 500 000 à 1 M euros	11
De 200 000 à 500 000 euros	29
De 50 000 à 200 000 euros	25
Moins de 50 000 euros	20
	159

1/Rappelons que pour les associations développant des activités en France, le classement se réfère exclusivement aux activités de solidarité internationale.

Classement détaillé des ASI par taille budgétaire consacrée à la **solidarité internationale, en dehors des ressources tsunami** (données 2005) ¹

Plus de 100 millions d'euros

MSF – Médecins sans Frontières

De 50 à 100 millions d'euros

Unicef France
ACF – Action Contre la Faim
HI - Handicap International
MDM – Médecins Du Monde

De 10 à 50 millions d'euros

CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
ACTED - Agence d'Aide à la Coopération Technique Et au Développement Solidarités
Aide et Action
GRET – Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques
AFVP - Association Française des Volontaires du Progrès
Première Urgence
Care France
Amnesty International
CRF - Croix-Rouge Française
Secours Catholique
SIF - Secours Islamique France
AMI - Aide Médicale Internationale

De 3 à 10 millions d'euros

OHFOM - Oeuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte
AVSF - Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
Enfants du Mékong
Inter Aide
La Chaîne de l'Espoir
CIDR - Centre International de Développement et de Recherche
MADERA - Mission d'Aide au Développement des Économies Rurales
EMDH - Enfants du Monde Droits de l'Homme
SPF - Secours Populaire Français
TGH - Triangle Génération Humanitaire
AFDI - Agriculteurs Français et Développement International
ID - Initiative Développement
RSF - Reporters Sans Frontières
CAM - Comité d'Aide Médicale
FDH - Frères des Hommes
DCC - Délégation Catholique pour la Coopération
SEL - Service d'Entraide et de Liaison
AMP - Agence de Médecine Préventive
IRAM - Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
ASMAE - Association Sœur Emmanuelle
Internews Europe

De 1 à 3 millions d'euros

FERT - Formation pour l'Épanouissement et le Renouveau de la Terre
RITIMO - Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale
IPP - Institut Panos Paris
CFSI - Comité Français pour la Solidarité Internationale
ERM - Enfants Réfugiés du Monde
Eau Vive
Santé Sud
CNSL - Comité National de Solidarité Laïque

UEPLM - Un Enfant Par La Main
ASF - Aviation Sans Frontières
Enfants d'Asie (ASPECA)
CICM - Centre International du Crédit Mutuel
FAP - Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés
Planète Urgence
Électriciens Sans Frontières
Emmaüs International
Agrisud International
GRDR - Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural
IECD - Institut Européen de Coopération et de Développement
GERES - Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarité
Fédération Artisans du Monde
E&D - Enfants et Développement
Gilde Européenne du Raid
CRID - Centre de Recherche et d'Information pour le Développement
Afrique Verte
AI - Auteuil International
MRCA - Cours Médicaux de Recyclage pour Afghans
ESSOR
Enda Europe
Points-Cœur
Coordination Sud
Oxfam France - Agir ici
SFE - Service Fraternel d'Entraide
SCD - Service de Coopération au Développement

De 500 000 à 1 million d'euros

AGIR abcd
Dia
LACIM - Les Amis du Coin de l'Inde... et du Monde
E&P - Équilibres & Populations
L'Appel
ATD Quart Monde - Terre et Homme de Demain
Peuples Solidaires
Planète Enfants

SIPAR - Soutien à l'Initiative Privée pour l'Aide à la Reconstruction
CEMEA - Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active
CCL - Comité de Coopération avec le Laos

De 200 000 à 500 000 euros

EAST - Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical
Guinée 44
À&D - Architecture et Développement
Forum de Delphe
VET - Villes En Transition
AOI - Aide Odontologique Internationale
ACFL - Amitié-Coopération Franco-Laotienne
CORAIL - Codéveloppement Rhône Alpes International
PACE - Plate-Forme pour le Commerce Équitable
Enfance Espoir
Cimade
AIMER - Aide et Information pour le Monde des Enfants de la Rue
OSF - Ophtalmo Sans Frontières
APARE - Association pour la Participation et l'Action Régionale / CME - Centre Méditerranéen de l'Environnement / GEC - Groupement Européen des Campus
Entrepreneurs du Monde
Bridge Initiative International
Survival International (France)
AMD - Aide Médicale et Développement
CSF - Clowns Sans Frontières
ACAUPED - Association pour la coordination d'aides utiles aux pays en développement
CODEGAZ - Coopération Développement Gaz de France
Cuba Coopération
Transmad Développement
Couleurs de Chine
La Gerbe
KDM - Kinésithérapeutes du Monde
POSF - Pompiers Sans Frontières
SMARA - Santé Mali Rhône-Alpes
Tulipe

De 50 000 à 200 000 euros

AER - Aide à l'enfant réfugié
 SGDF - Scouts et Guides de France
 ASA - Association de Soutien à Ashalayam
 Pacé-Solidarité
 Mères pour la Paix
 JDM - Jardins Du Monde
 Association Alouette
 Étudiants et Développement
 AARASD - Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
 Justice et Paix
 FAFRAD - Fédération des associations franco-africaines de développement
 Humatem
 ACASEA - Amitié et Coopération avec le Sud-Est Asiatique
 Fédération Nationale des Francas
 Plateforme des ONG françaises pour la Palestine
 Comité Français de Soutien à GK Savar Bangaldesh
 Vivre au Honduras
 Pédiatres du monde
 FORIM - Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations
 Partage sans Frontières
 Vietnam Plus
 ESF - Espoir Sans Frontières
 Anamorphose
 IIFARMU - Institut International de Formation en Anesthésie Réanimation et Médecine d'Urgence
 PBI France - Peace Brigades International section française
 Traditions pour demain

Moins de 50 000 euros

CEPS - Construire des Écoles pour le Sahel
 EEDF - Éclaireuses Éclaireurs de France
 Eau Soleil
 Marins sans Frontières
 ASF - Ambulanciers Sans Frontières
 AIDER - Association Internationale des Enfants de la Rue
 AMIS - Assistance médicale inter-sanitaire
 ALSO Vietnam - Association Laurentine de Soutien et de Solidarité aux Orphelins du Vietnam
 ASMBF - Amis Seine-et-Marnais du Burkina Faso
 Coordination Française pour la Décennie Demains
 AUI - Action d'Urgence Internationale
 ACPAHU - Action et Partage Humanitaire
 ADAIS - Association pour le développement agro-industriel du Sahel
 PTMVA - Partage Tiers Monde Val d'Azergues
 BSF - Biologie Sans Frontières
 Le Sillage
 Ayllu Valence
 SOL EN SI - Solidarité Enfants Sida
 GISPE - Groupe d'Intervention en Santé Publique et Épidémiologie

Classement des 56 ASI en fonction des ressources perçues dans le cadre d'actions post-tsunami (données cumulées 2004-2005)

Plus de 50 millions d'euros

CRF - Croix-Rouge Française
 Unicef France

De 10 à 50 millions d'euros

Secours Catholique
 ACF - Action Contre la Faim
 SPF - Secours Populaire Français

De 3 à 10 millions d'euros

Handicap International
 MDM - Médecins du Monde
 MSF - Médecins Sans Frontières
 ACTED - Agence d'Aide à la Coopération Technique Et au Développement
 Solidarités

De 1 à 3 millions d'euros

OHFOM - Oeuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte
 CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
 La Chaîne de l'Espoir
 SIF - Secours Islamique France
 Care France
 CAM - Comité d'Aide Médicale Première Urgence
 CNSL - Comité National de Solidarité Laïque

De 500 000 à 1 million d'euros

AEA - Aide et Action
 Emmaüs International
 AMI - Aide Médicale Internationale
 POSF - Pompiers Sans Frontières
 SEL - Service d'Entraide et de Liaison
 FAP - Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés
 Électriciens Sans Frontières
 Enfants du Mékong
 Internews Europe

De 200 000 à 500 000 euros

TGH - Triangle Génération Humanitaire
 Coordination Sud
 ERM - Enfants Réfugiés du Monde
 Planète Urgence
 AIDER - Association Internationale des Enfants de la Rue
 À&D - Architecture et Développement
 Agrisud International
 EMDH - Enfants du Monde Droits de l'Homme

De 50 000 à 200 000 euros

UEPLM - Un Enfant Par La Main
 E&D - Enfants et Développement
 Tulipe
 LACIM - Les Amis du Coin de l'Inde... et du Monde
 Guilde Européenne du Raid
 AUI - Action d'Urgence Internationale

Moins de 50 000 euros

Marins sans Frontières
 ASMAE - Association Sœur Emmanuelle
 Peuples Solidaires
 AFDI - Agriculteurs Français et Développement International
 ASF - Aviation Sans Frontières
 ESF - Espoir Sans Frontières
 DEMAINS
 ATD Quart Monde - Terre et Homme de Demain
 Pédiatres du monde
 CODEGAZ - Coopération Développement Gaz de France
 Cimade
 ACASEA - Amitié et Coopération avec le Sud-Est Asiatique
 Points-Cœur
 CFSI - Comité Français pour la Solidarité Internationale
 L'Appel

Cette plaquette est disponible :

- à la Commission Coopération Développement, placée auprès de la Mission d'Appui à l'Action Internationale des ONG (MAAIONG-DGCID) du ministère des Affaires étrangères et européennes,
- auprès des coordinations et collectifs d'associations de solidarité internationale,
- auprès de Ritimo : 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris (sur place ou par correspondance).

La Commission publie également le **Répertoire des acteurs de solidarité internationale**. L'édition 2007 est également disponible auprès de Ritimo.

COMMISSION COOPÉRATION DÉVELOPPEMENT

Ministère des Affaires étrangères et européennes
Mission d'appui à l'action internationale des ONG
57, boulevard des Invalides,
75700 Paris 07 SP

- créée en 1984, cette commission consultative interministérielle et paritaire rassemble les représentants des pouvoirs publics et des associations concernées par l'aide au développement et l'aide d'urgence.
- la commission a pour objet de favoriser une concertation accrue entre les associations et les pouvoirs publics dans le domaine de la coopération pour le développement, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités et de la solidarité internationale.
- elle anime des groupes de travail et propose aux ministres concernés des mesures visant à améliorer la participation des citoyens à la solidarité internationale.
- l'enquête sur les ressources et les dépenses des associations de solidarité internationale est effectuée tous les deux ans, sous la conduite d'un comité de pilotage paritaire. Elle repose sur les informations financières fournies par les associations qui participent à l'échantillon.

 **commission
coopération
développement**



Direction générale
de la Coopération Internationale
et du Développement

DgCID

